



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE N° 03/2012 DU CONSEIL INTERCOMMUNAL
DE L'ASPAIRE**

du jeudi 5 septembre 2012, à 20 h 00, à Bursins

M. Pierre-François Charmillot, Président, ouvre la séance.

1. Appel

34 délégués et suppléants (13 fixes et 21 variables) sur 36 sont présents.

Se sont excusés :

Délégué fixe : M. Charles Muller (remplacé par M. Agrippino Cardello dès son assermentation).

Délégués variables : Mme Coraline de Wurstemberger (remplacée par M. Claude Seiler),
MM. Christian Hochstrasser (remplacé par Mme Francine Truc Brennheisen),
Philippe Rosset et Laurent Schatzmann.

2. Acceptation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 juin 2012.

Ce compte rendu n'amenant aucune remarque, il est accepté à l'unanimité.

4. Assermentation d'un membre du Conseil intercommunal

M. Agrippino Cardello, délégué fixe suppléant de Perroy, désigné en remplacement de M. Guy Berclaz, est assermenté par M. le Président Charmillot.

5. Communications du Président

- Dans sa séance du 17 septembre, le bureau a nommé la commission ad hoc chargée d'étudier le préavis concernant le Règlement sur les transports scolaires. Elle est formée de M. Samuel Dufour Président, Mme Anne-Laure Berger, MM. Thierry Dubois, Christian Hofer et Christian Hochstrasser, membres, MM. Carmelo Nicolo et Boris Wirrich, suppléants.
- La prochaine séance est fixée au mercredi 7 novembre 2012, à 18 h 30 à Essertines-sur-Rolle.
- Les communes de Bursins, Luins et Vinzel ont déposé une motion visant à modifier l'article 15 des statuts de l'ASPAIRE. Cet objet sera traité lors du point 10 de l'ordre du jour.

6. Communications du CODIR

M. Hubert Monnard, Président du CODIR :

- Présente Mme Laetitia Gonin, nouvelle secrétaire du CODIR de l'ASPAIRE, entrée en fonctions le 1er août dernier. Son bureau se trouve au rez-de-chaussée de l'Administration communale de Rolle, Grand-Rue 44.
- Informe que le projet du collège de Gilly est reporté d'une année. La parcelle concernée par ce bâtiment est bien classée en zone d'utilité publique, mais elle ne fait pas partie d'un règlement déjà défini dans le plan général d'affectation de cette commune. Ce règlement doit être mis en place. La rentrée 2013 pourrait se faire sans disposer de ces classes. Ce renvoi permet également de ne pas

ouvrir dans la précipitation et d'avoir plus de temps pour élaborer ce projet avec les personnes concernées. Les locaux devraient être disponibles pour la rentrée 2014.

- La commission de gestion avait demandé que les pièces comptables soient numérotées. Or, la fiduciaire BDO n'est pas en mesure de le faire pour la présentation comptable 2012. Un collaborateur de la fiduciaire sera présent durant le contrôle des comptes. Une nouvelle présentation sera disponible dès l'exercice 2013.

M. Jean-Noël Goël, Président de la Commission des transports, informe que le Règlement sur les transports scolaires qui sera traité lors de la prochaine séance du conseil est un règlement type proposé par les services compétents de l'Etat de Vaud. Depuis la rentrée, les transports scolaires n'ont pas occasionné de problèmes majeurs et quelques cas particuliers ont été réglés à satisfaction. Il adresse ses remerciements à Mmes Marlyse Dentan et Chantal Maurer, toujours disponibles pour gérer ces situations.

Mme Joséphine Byrne Garelli, membre du CODIR, donne quelques éléments sur l'avancement du projet du Martinet. Le Comité de pilotage a visité plusieurs infrastructures scolaires et des bibliothèques afin de trouver des références pour la future construction. Une demande de crédit de construction sera présentée début 2013 au Conseil communal de Rolle. Un réseau informatique optimal et des installations performantes seront à disposition dans les bâtiments scolaires de Rolle et le futur collège de Gilly.

7. Règlement du Conseil intercommunal.

M. Hubert Monnard donne lecture des conclusions du préavis du CODIR.

Mme Chantal Maurer rapporte au nom de la commission ad hoc. Elle relève que ce document a été préparé par une commission extra-parlementaire et déposé en décembre 2011. La commission ad hoc, après avoir vérifié la conformité du règlement en regard des dispositions de la loi sur les communes, du règlement sur la comptabilité des communes ainsi que des statuts de l'ASPAIRE, a apporté quelques modifications. Celles-ci ont été acceptées telles quelles par le CODIR et reportées dans le projet de règlement.

MM. Thierry Dubois et Alain Gruaz déposent de concert deux amendements concernant les articles 25 et 35 de ce règlement.

Concernant l'article 25, les intéressés proposent que les rapports des commissions soient transmis aux délégués et membres du CODIR au minimum 12 jours avant la séance du Conseil intercommunal et non pas 48 heures comme prévu dans le projet.

Pour l'article 35, il est demandé que la convocation avec l'ordre du jour parvienne au moins 12 jours avant la séance et non 10 jours comme projeté.

M. Hubert Monnard, Président du CODIR, demande de maintenir la phrase « cas d'urgence réservés » pour les deux articles. M. Thierry Dubois est d'accord avec ce mode de faire, pour autant qu'il n'y ait pas d'abus.

Mme Chantal Maurer ne voit pas d'objection à ces amendements, mais précise que ces délais peuvent poser des problèmes de coordination et de planification.

Après vote, le Conseil intercommunal décide :

- d'accepter l'amendement à l'article 25 déposé par MM. Thierry Dubois et Alain Gruaz
- d'accepter l'amendement à l'article 35 déposé par MM. Thierry Dubois et Alain Gruaz

M. Luc Pellet intervient sur la modification par la commission de l'article 10, soit la suppression de :
« *les bulletins blancs sont pris en compte dans le calcul de la majorité absolue* ». Il demande si cette clause sera prise en compte.

M. le Président répond que cette disposition est prévue dans la Loi sur les communes du 28.02.1956. Les autres chapitres n'amènent aucune remarque.

Après vote, le Conseil intercommunal décide à l'unanimité :

- d'adopter le Règlement du Conseil intercommunal.

8. Dépôt du préavis N° 03-2012 du CODIR concernant le Règlement sur les transports scolaires.

Le rapport de la commission ad hoc sera déposé pour la séance du mercredi 7 novembre prochain.

9. Présentation des travaux de réhabilitation du Martinet, bâtiments ABC, état de situation et travaux futurs.

Mme Joséphine Byrne Garelli présente M. Bernard Pahud, architecte mandaté pour la rénovation des bâtiments du collège du Martinet. Il fait un historique de chaque bâtiment et relève les défauts majeurs de ces édifices. Sur plans, il détaille chaque modification ou amélioration prévue sur les divers bâtiments. Il s'agit principalement de rénovation de façades et de mise aux normes des voies d'évacuation sur chaque étage.

En réponse aux demandes de Mme Anne Guisolan et de M. Alain Gruaz, M. Bernard Pahud relève qu'il n'y a pas d'amiante dans ces immeubles.

Mme Joëlle Sala Ramu se renseigne sur la possibilité de créer des étages supplémentaires sur ces bâtiments.

Mme Joséphine Byrne Garelli répond que cela n'est pas prévu mais qu'il est envisagé de créer de nouveaux collèges à l'extérieur de Rolle.

Pour faire suite à la demande de Mme Anne Guisolan sur les dispositions prises durant les travaux, M. Bernard Pahud renseigne que le gros oeuvre se fera durant les vacances scolaires de l'été 2013. Les préparations pourront se faire avant, avec un minimum de nuisances pour les usagers des écoles. Un calendrier des travaux est présenté à l'assemblée.

10. Divers et propositions individuelles.

Mme Marie-Claire Conod Martinez donne lecture de la motion déposée par les Municipalités des communes de Bursins, Luins et Vinzel demandant que chaque commune partenaire soit représentée au sein du CODIR.

M. Hubert Monnard informe que le CODIR n'en a pris connaissance que dans les 48 heures avant cette séance du législatif et demande que cette motion soit traitée selon la procédure habituelle.

M. le Président renseigne que, selon les dispositions de l'article 44 du règlement, le Bureau nommera une commission ad hoc pour l'étude de cette motion.

M. Philippe Parmelin, Syndic de Bursins, donne quelques explications sur les raisons qui ont amené les trois communes à déposer cette motion.

M. Michel Hentsch fait état d'un article paru dans *l'Echo rollois* du 31 août et demande si la cantine scolaire du château est déjà opérationnelle et quelle est sa capacité.

M. Denys Jaquet informe que cette cantine est en service depuis 18 mois et qu'il s'agit d'un lieu de distribution de repas non surveillé pour les élèves de 5e et 6e du Martinet. Des améliorations sont prévues pour ce local et il est possible d'y faire deux services pour augmenter sa capacité d'accueil.

Mme Catherine Safi demande pour quelles raisons le numéro d'appel de l'ASPAIRE débute par 0848 et non par un numéro conventionnel.

M. François Roch, membre du CODIR, indique que le secrétariat est installé provisoirement à Rolle. Une centralisation de tous les bureaux administratifs scolaires, parascolaires et de l'ASPAIRE est envisagée à terme. Ce numéro 0848 deviendrait ainsi la ligne d'entrée unique pour tout ce qui touche aux écoles. Le coût est le même que pour un indicatif 021.

Mme Anne Guisolan s'enquiert des mesures prises en matière d'infrastructures pour l'accueil des enfants en relation avec le nouvel horaire. Les communes doivent-elles en tenir compte dans l'établissement de leur budget ? De plus, est-il prévu des locaux pour des cantines adaptées, les devoirs surveillés. Concernant les transports, une solution mixte (car postal le matin et transport privé l'après-midi) a-t-elle été envisagée ?

M. Hubert Monnard précise qu'un montant est prévu pour les activités parascolaires dans le budget 2013. Ces activités se dérouleront dans des locaux existants. Il est envisagé d'utiliser les locaux actuellement mis à disposition de La Barcarolle, qui seront libérés en octobre prochain, pour l'accueil des enfants. Un questionnaire transmis aux parents permettra de déterminer les besoins effectifs en unités d'accueil.

Concernant les transports, M. Jean-Noël Goël rappelle les dispositions prises au niveau de la région, pour le transport des élèves du secondaire par CarPostal. Une mixité de transports publics et privés générerait des bus supplémentaires et des charges trop importantes. La mise en place de l'horaire continu se fera lors de l'ouverture des collèges et des infrastructures nécessaires du Martinet D et de Gilly.

M. Cédric Echenard rappelle les exigences de l'OFT pour l'obtention des subsides de l'Etat.

M. le Président Charmillot remercie la commune de Bursins pour l'apéritif servi au terme des débats.

La séance est levée à 21 h 30.

Pour le bureau :

Le Président

Le Secrétaire

Pierre-François Charmillot

Jean-Michel Dumartheray